



**PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 17 novembre 2021 à 19h00 en téléconférence**

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT (A : 20h25), Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ (A : 19h53), Damien GUIONIE, Nora KHEMACHE (A : 19h45), Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, Damien STURTZER, David TEN EYCK.

Membres absents excusés : Prebagarane BALANE

Membres absents non excusés : Stéphanie KUNTZ

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Noémi CHEVALIER-MICHON, Didier CANNIOUX.

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 19h05 que 13 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Fabien CARRETTE-LEGRAND.

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes à l'occasion du dernier Comité Directeur avant l'Assemblée Générale qui verra l'élection d'un nouveau Président pour cette mandature. Dans les sujets d'actualité, le Président félicite les clubs vainqueurs des différentes compétitions nationales aussi bien en Baseball qu'en Softball, il informe également le Comité Directeur de sa présence en fin de semaine au congrès de la WBSC Europe pour un weekend studieux.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Approbations des P.V.
- Commissions
- Direction Technique Nationale
- Demandes
- Assemblée Générale
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- COVID-19

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

Le Secrétaire Général invite Didier CANNIOUX à intervenir pour nous faire un Bilan sur Baseball TV France. (cf. IX Vie Fédérale)

Départ de Didier CANNIOUX

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur valide les P.V. suivants :

- PV BF 2021_10_19_V1
- PV BF 2021_10_28_V1
- PV CD FFBS 19_10_2021_V4

IV. Commissions

CFJeunes

Le Comité Directeur valide le P.V. proposé par la CFJeunes

- 2021-11-nov-PV-CFJeunes

Arrivée de Nora KHEMACHE, le nombre de votant passe à 14.

Le Comité Directeur approuve la proposition de la CFJeunes d'organiser les Interligues à la fin du mois d'août 2021 (date à préciser ultérieurement avec l'organisateur), le Comité Directeur par l'intermédiaire de la Commission Fédérale Jeunes souhaite poser des questions aux clubs ayant postulé à l'organisation, notamment sur l'hébergement, avant de décider lors du prochain Comité Directeur de l'attributaire.

CFJR

Le Comité Directeur se prononce à l'unanimité, favorablement sur les textes préparés par la Commission Fédérale Juridique et Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

Circulaires financières : (applicables au 1^{er} janvier 2022)

- 5f. Remboursement des frais de déplacement 2022
- 6f. Montant des Indemnités 2022

Arrivée de Véronique GARBACZ, le nombre de votant passe à 15.

Circulaires sportives

- 2s. Catégories d'âge 2022
- 3s. Balles Officielles Baseball 2022
- 3s. Balles Officielles Softball 2022
- 4s. Battes Officielles Baseball 2022
- 4s. Battes Officielles Softball 2022
- 5s. Années de Participation Championnats 2022

Autres

- 1f. Certificat médical modèle 2022

Le Comité Directeur valide la candidature d'Estelle DUPETIT pour intégrer la Commission Fédérale Juridique et Réglementation.

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

CFM

Le Comité Directeur nomme le Médecin Fédéral Marie-Christine Binot référente anti-dopage pour la Fédération à la *World Baseball Softball Confederation* et valide la candidature de Gérard Cros comme membre de la Commission Fédérale Médicale.

CFS

Le Comité Directeur valide les comptes rendus de la Commission Fédérale Sportive

- FFBS_CFS_17

Le Comité Directeur après concertation avec le club organisateur entérine la date du 03 au 06 août 2022 pour l'organisation du championnat d'Europe féminin de Baseball qui se tiendra à Montpellier.

Le Comité Directeur entérine la date du 26 au 29 mai pour le Challenge de France de Baseball et lance l'appel à candidatures pour l'organisation de la manifestation.

Les clubs D2 pouvant accéder à la D1 baseball ne souhaitant pas monter, le club 063002 - Baseball et Softball Club Clermontois ne souhaitant pas continuer dans le championnat de baseball D1, le Comité Directeur décide qu'à partir de la saison 2022 le championnat de baseball D1 sera limité à 10 clubs.

CFSS

Le Comité Directeur valide les Bulletins proposés par la CFSS

- Bulletin CFSS 21

CNAB

Le Comité Directeur a pris connaissance des documents suivants :

- Bulletin CNAB 2021B21 du 29.10.2021

Baseball 5

Le Comité Directeur attribue l'organisation de l'Open de France Baseball5-2022 au club 034001 - Montpellier Baseball Université Club "Barracudas" les 22 et 23 janvier 2022.

Arrivée de Marie-Christine BINOT, le nombre de votant passe à 16.

I. Direction Technique Nationale

Campagne de délégation

Le DTN informe le Comité Directeur que le dossier a été déposé et il est complet au regard du ministère.

Dispositif Passe Sport

Le DTN fait un point de situation sur le dispositif Passe sport qui est entré dans sa phase de déploiement depuis le 1er septembre.

A la fédération, nous avons pour l'instant 67 clubs pour 363 licenciés jeunes qui ont bénéficié du dispositif à date. Il rappelle l'importance du dispositif pour les clubs afin que ceux qui sont éligibles puissent pleinement bénéficier de la réduction de 50€.

Lancement du DEJEPS Baseball-Softball-Cricket en 2022

Le DTN informe le comité directeur que l'institut National de Formation Baseball Softball (INFBS) a communiqué sur l'ouverture des inscriptions pour la 3ème session du DEJEPS Baseball Softball Cricket en partenariat avec le CREPS de Montpellier, afin notamment de satisfaire aux exigences des RGES Baseball-Softball (annexe 1.01 relative aux conditions d'engagement en compétition nationale).

Pour rappel :

- Formation professionnalisante (ouverture à l'apprentissage)
- Durée : 17 mois
- Début de la formation : 10 janvier 2022
- Fin de formation : 19 mai 2023
- Modalités : 1 semaine de cours par mois, le reste en structure d'accueil
- 20 places maximum
- Financements : OPCO (Afdas Sport, Pole Emploi, Contrat d'apprentissage, autofinancement, CPF)

Reconnaissance du caractère de haut niveau de la discipline Baseball5

Dans le cadre du déploiement de notre stratégie fédérale de haut-niveau de la discipline Baseball5 et afin d'atteindre nos objectifs en s'appuyant notamment sur la méthode ORfèvre de l'ANS, le DTN informe le Comité Directeur qu'il a fait suivre une note co-écrite avec Elliot Fleys au Ministère.

Il est demandé au Ministère chargé des sports et à l'ANS de bien vouloir reconsidérer leur avis négatif en première instance.

Séminaire DTN

Le DTN informe le Comité directeur du prochain séminaire de la direction technique nationale au CREPS de Toulouse du 17 au 19 décembre 2021. Il s'agira pour les cadres de la DTN de travailler sur les directives techniques nationales 2022-2024.

Le DTN reste à l'écoute de l'ensemble des acteurs au sein de la fédération qui souhaitent partager des axes de réflexion à développer par la direction technique nationale.

II. Demandes

034004 - BASEBALL CLUB BITERROIS

Le Comité Directeur a pris connaissance des remarques formulées par le club de Béziers et s'engage à faire modifier pour la saison prochaine les textes concernant les péréquations.

006022 - Cavigal de Nice

Le Comité Directeur n'est pas favorable à la demande du club de Nice d'engager son équipe féminine de Softball dans le championnat italien. La CFS ayant pris connaissance des raisons invoquées va prendre contact avec le club pour lui présenter les formules envisagées pour le championnat 2022.

076001 - Les Huskies de Rouen

Le club de Rouen sollicite le reversement des deux chèques de caution concernant le forfait qui lui a été infligé contre Dunkerque en Division 2.

Le Comité Directeur se range à l'avis de la CFS sur le sujet.

La coupe d'Europe de l'équipe 1 de Rouen a débuté le 13/07 avec la présence de 19 joueurs. Le club de Rouen devait fournir une liste de joueurs de l'équipe réserve de l'équipe 1 pour remplir les conditions d'engagement (RGES annexe 1.01) qui doit être l'équipe 2 évoluant en Division 2.

Cependant lors de l'inscription de l'équipe 2 de Rouen, ce club devait aussi fournir une liste de joueurs de l'équipe réserve de cette équipe 2 (RGES annexe 1.02) et possède en outre suffisamment de joueurs au total en possibilité de jouer ces matchs en division 2. Jouer la coupe d'Europe ne doit pas être un frein, ni un passe-droit à ne pas jouer le championnat de France de division 2, au mieux cela peut être un arrangement pour un report en accord avec les club adverses et/ou la CFS.

La date de report d'un match annulée pour cause d'intempéries est la première date de report disponible du calendrier, soit pour la rencontre du 4 juillet 2021, le weekend du 11 juillet. En cette saison particulière, n'ayant que 2 dates de report, il aurait été risqué d'accepter une demande de report plus tard dans la saison, pour assurer la bonne continuité du championnat (Le 6 septembre demandé par le club de Rouen était un lundi et n'est la date d'une journée de report).

Pour ce qui est de l'exonération de La Rochelle pour ses forfaits à Metz, il s'agit d'un cas de force majeure, car à quelques heures près, le club de la Rochelle n'a pu fournir les certificats médicaux justifiant la présence de 5 cas COVID au sein de leur équipe, provoquant de fait l'application de la règle de report pour cause COVID. La présence de probable cas contact, ayant empêché La Rochelle de se déplacer à Metz pour éviter tout risque de contamination. Le club de La Rochelle a été sanctionné de 2 forfaits par la CFS, pour non-déplacement, et ce club a fait une demande au Comité Directeur pour être exonéré des amendes pour forfaits pour ce cas de force majeure ayant reconnu ne pas avoir transmis les documents dans les temps et accepté le résultat sportif en leur défaveur.

La demande du club de Rouen d'être exonéré d'amendes de forfaits pour la seule raison de manque de joueurs n'est donc pas raisonnable, ni justifiée. L'annulation pour intempéries quand les 2 équipes se sont déplacées sur le terrain de jeu est un aléa courant dans notre sport. Et la présence de leur équipe première en Coupe d'Europe ne doit pas empêcher, ni handicaper le déroulement normal de la saison de D2 et des autres équipes qui la composent.

III. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie de façon extraordinaire aura lieu, comme précisé sur le dernier P.V. du Comité Directeur, le samedi 11 décembre 2021.

Cette Assemblée Générale se tiendra par visioconférence avec vote à distance par voie électronique.

Les participants pourront se connecter à partir de 9h30.

Les clubs devront voter dans un premier temps sur les premières résolutions et pour la place vacante au sein du Comité Directeur. Ces votes se feront avec les mêmes outils que lors de la précédente A.G. électorale.

A l'issue de ces votes, les membres du Comité directeur se retireront avec notre responsable juridique afin de procéder à la désignation du candidat au poste de Président de la Fédération.

Après ce vote nous retournerons devant l'A.G. afin de soumettre le candidat désigné aux suffrages des membres de l'A.G.

La date limite pour le dépôt des candidatures pour occuper le poste vacant du Comité Directeur était le vendredi 12 novembre 2021. La Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) se réunira le lundi 22 novembre 2021 pour arrêter officiellement les candidatures.

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour suivant pour l'Assemblée Générale :

1. Constat du quorum,
2. Ratification du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2021,
3. Attribution de l'honorariat au Président Didier SEMINET,
4. Le cas échéant, remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance,
5. Élection du Président,
6. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses.

Le Comité Directeur confirme l'arrêté des voix proposé et demande aux services du siège de diffuser cette information aux différentes structures de la Fédération.

IV. Vie du siège

Devis :

- Le Comité Directeur valide le devis d'impression des documents Valeurs du Sport à destination des Clubs, Comités départementaux et Ligues.
- Le Comité Directeur valide les devis « FABRICATION TERRAIN BASEBALL 5 N° 1 et 2 » présenté par la société CAIRN pour l'achat et l'entretien de structures gonflables aux couleurs de la Fédération concernant des terrains de Baseball 5 démontables. Le devis N°1 concerne le terrain à destination de la Fédération pour l'organisation des compétitions nationales. Le devis N°2 concerne les terrains à destination des Ligues qui en feront la demande, pour des compétitions régionales ou des démonstrations. Les Ligues intéressées par cet équipement, fourni gratuitement par la Fédération, devront se manifester auprès du siège (Elliot FLEYS), les commandes seront faites suivant le nombre de Ligues intéressées en partie sur l'exercice 2021 et en partie sur l'exercice 2022.

V. Vie Fédérale

Le Comité Directeur valide le document mis à jour « *Attestation-contrôle-d'honorabilité* »

Bilan Baseball TV France

Dans un souci de minimiser la présence de l'intervenant, le bilan de Didier CANNIOUX a eu lieu en début de réunion du Comité Directeur mais a été retranscrit dans le chapitre Vie Fédérale.

Cette application née en 2020 n'a été véritablement active qu'en 2021, la saison 2020 ayant subi les contrecoups de l'épidémie.

Cette application est un mixe de trois choses. C'est d'abord un journal avec une ligne éditoriale propre avec des articles et des reportages, une télévision avec la diffusion en live et replay en propre production et intégration des streaming des autres producteurs, et enfin un agrégateur de contenus, blogs, chaînes et podcast qui existent dans le monde du baseball francophone.

Il y a quatre acteurs de l'application, le développeur, les journalistes et infographistes, le CD17 et la FFBS, les différents partenaires.

Sur l'année 2021, 1600 personnes (dont 200 premium) ont téléchargé l'application, cela sans publicité. 270 articles publiés et 57 matchs en direct mis en ligne.

76% des téléchargements viennent de France, 17% viennent d'Europe, 7% d'Amérique du Sud, 5% des USA et 3% autres (Australie, Japon, etc...)

De nombreuses catégories pour les articles publiés, Baseball, Softball, Baseball 5, Club, TV direct, Médias, Portrait, Culture, FFBS et Cricket.

La finale du challenge de France représente 908 vues, 390 téléspectateurs en même temps, 97 commentaires en direct et plus de 2200 vues en replay depuis la fin du match.

Après enquête auprès des utilisateurs, le taux de satisfaction est de 86%.

Les axes de progrès concernent la possibilité de « chromecaster » les diffusions, la possibilité de faire des commentaires en direct et facilement sur les matchs, de publier facilement des articles. Une demande des utilisateurs sur des articles sur les sports en régions et sur les compétitions jeunes.

Le débat sur les demandes de Didier CANNIOUX est ouvert, une réponse sera formulée lors du prochain Comité Directeur.

Affiliations

Le Comité Directeur valide l'affiliation du club :

- « Union Sportive de Saint-Arnoult-en-Yvelines (USSA) », Président Frédéric AUROUX, président de la section baseball Cyrille GIBAUD, siège social 51 rue de Nuisement 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines, numéro d'affiliation 078021.

Cessation d'activités

Le Comité Directeur prend note de la cessation d'activité de la section baseball du club 012006 - Baseball Club MJC Rodez les Shamans à sa demande et prononce donc sa radiation.

Ententes

Le Bureau Fédéral valide l'entente suivante :

- Les Ulis / Gif (091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL / 0 091009 - C.O.ULIS BASEBALL SOFTBALL), championnat départemental de Baseball 12U Essonne, droits sportifs 091006 - GOTHICS DE CHEVRY 2 BASEBALL,

VI. COVID-19

L'**État d'Urgence sanitaire** a été prorogé jusqu'au 31/07/2022 suite à la parution de la Loi 2021-1465 du 10/11/2021. Cette dernière remplace la Loi 2021-1040 du 05/08/2021 MAIS contient des modifications et non un remplacement des Lois 2021-290 du 23/03/2021 et 2021-689 du 31/05/2021 qu'il convient d'également prendre en compte en l'absence d'une version consolidée du texte global pour avoir connaissance de l'ensemble des dispositions réglementaires applicables à date pour la gestion de la crise sanitaire. En effet, les articles des textes précités restent applicables en l'état si ces derniers ne sont pas modifiés par la nouvelle Loi.

Concernant le cas du **Pass Sanitaire**, celui-ci est actuellement mis en place et réglementé par le Décret 2021-699 qui est toujours applicable à ce jour dans la mesure où il n'a pas été abrogé. En effet, même s'il a fait l'objet de plusieurs modifications depuis sa date de parution (ces dernières ne concernent que des territoires pour l'essentiel), il n'y ait pas fait mention d'une date de fin d'obligation de présentation d'un Pass Sanitaire valide pour l'accès à un ERP de type PA (Plein Air) ou X (structures couvertes) il reste donc applicable à ce jour et ceci jusqu'à nouvel ordre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h50.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Fabien CARRETTE-LEGRAND
Président par intérim

Thierry RAPHET
Secrétaire Général

Modifications réglementaires

Comité Directeur du 17 novembre 2021

I.	PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES FINANCIERES	2
	Proposition 1. Remboursement des frais de déplacement.....	2
	Proposition 2. Montant des indemnités.....	4
II.	PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES SPORTIVES	9
	Proposition 3. Catégories d'âge 2022.....	9
	Proposition 4. Balles Officielles Baseball 2022.....	10
	Proposition 5. Balles Officielles Softball 2022.....	11
	Proposition 6. Battes Officielles Baseball 2022.....	12
	Proposition 7. Battes Officielles Softball 2022.....	13
	Proposition 8. Années de Participation Championnats 2022.....	14
III.	PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU FORMULAIRE MEDICAL	15
	Proposition 9. Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive	15

I. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES FINANCIERES

Proposition 1. Remboursement des frais de déplacement

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr	Circulaire financière 2022/5	Adoption : CD xxx 2021
	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT SAISON 2022	Entrée en vigueur : 1 ^{er} janvier 2022
		2 pages

1. PROCÉDURES

Les frais engagés doivent faire suite à un ordre de mission du Secrétaire Général ou du Directeur Technique National.

Les notes de frais et justificatifs sont visés par l'ordonnateur de la mission.

La demande de remboursement ~~et la production du procès-verbal ou compte rendu de la mission doivent parvenir au siège fédéral~~ être effectuée sur le logiciel fédéral de gestion des notes de frais dans le mois qui a suivi l'engagement des frais.

Au-delà de cette date, les demandes ne seront pas prises en compte.

2. REMBOURSEMENT

Les demandes de remboursement de frais parvenus et enregistrées avant le 10 de chaque mois au siège fédéral, seront honorées le 15 du même mois.

Les demandes de remboursements de frais parvenus après le 10 du mois seront honorées le 15 du mois suivant.

3. JUSTIFICATIF

Les justificatifs originaux sont obligatoires dans tous les cas de figure (hébergement, restauration, péages, etc.).

~~Au dos de chaque justificatif~~ Sur le logiciel fédéral de gestion des notes de frais, indiquer la dénomination de la mission, le lieu et la date de celle-ci, éventuellement le nom des personnes transportées et de celles ayant pris des repas.

4. MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR ET DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Les déplacements par avion ne sont possibles que sur autorisation écrite du siège fédéral (Président, Secrétaire Général, Trésorier Général, Directeur Technique National).

5. BASE DE REMBOURSEMENT

a. **HEBERGEMENT** : remboursement plafonné des frais réels

Petit déjeuner inclus, Hors taxe de séjour.

- | | | | |
|-------------------|----------------|-----|----------------|
| - Ile de France : | 64,00 € / nuit | DTN | 80,00 € / nuit |
| - Province : | 60,00 € / nuit | DTN | 70,00 € / nuit |

Représentation fédérale et Officiels en mission :

70 € maximum sur demande préalable motivée et après accord du siège fédéral
(Président, Secrétaire Général, Trésorier Général, Directeur Technique National).

b. RESTAURATION : remboursement plafonné des frais réels

- **Repas :** 15,00 €

c. DÉPLACEMENTS

- **TRAIN :** Base tarif SNCF 2ème classe sauf accord particulier.

- **VEHICULE PERSONNEL** (avec accord) : base du kilométrage (www.viamichelin.fr)
plafonnée à ~~22410~~ € (~~26450~~ € pour arbitres en mission)

1. Automobile : Indemnité kilométrique : 0,320 € du Km,
2. Deux-roues motorisés : Indemnité kilométrique : 0,418-125 € du Km,
3. Frais de péage sur présentation des justificatifs.

- **TAXI ou VTC :** non pris en charge (sauf accord particulier).|

- **SURPOIDS BAGAGE EN SOUTE D'AVION :** non pris en charge (sauf accord particulier).

Proposition 2. Montant des indemnités

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr	Circular financière 2022/6	Adoption : CD xxx 2021
	INDEMNITES ARBITRES, SCOREURS, FORMATEURS, ENCADREMENT ÉQUIPES DE FRANCE SAISON 2022	Entrée en vigueur : 1 ^{er} janvier 2022 décembre 2021
		4 pages

1. ARBITRES BASEBALL

Montants fixés en fonction de la rencontre arbitrée et incluant le panier-repas sauf mention contraire.

Arbitrage 19+ :

Rencontre départementale / régionale :	3024 €
Rencontre régionale :	30 €
Rencontre Division 3 et Nationale 23U :	43 €
Rencontre Division 2 (dont barrage D2/D3 le cas échéant) :	45 €
Rencontre Division 1 (dont barrage D1/D2 le cas échéant) :	50 €

Arbitrage 18U :

Rencontre départementale :	34 €
Rencontre départementale / régionale / nationale :	30 €
Rencontre nationale :	30 €

Arbitrage 15U et 12U :

Rencontre départementale / régionale / nationale :	3425 €
Deux rencontres départementales / régionales / nationales et plus dans la même journée (n'incluant pas les repas) :	50 € de forfait journalier
Rencontre régionale :	30 €
Deux rencontres régionales et plus dans la même journée :	50 € de forfait journalier
Rencontre nationale :	30 €
Deux rencontres nationales et plus dans la même journée :	50 € de forfait journalier

Arbitrage 10U ou catégorie inférieure :

Une rencontre :	10 €
Trois rencontres et plus dans la même journée (n'incluant pas les repas) :	30 € de forfait journalier

Arbitrage Baseball5 (n'incluant pas les repas) :

5 € par rencontre

Pour le Challenge de France- (n'incluant pas les repas) : 50 € de forfait journalier

Une rencontre :	30 €
Deux rencontres et plus dans la même journée :	50 € de forfait journalier

Pour les Interligues baseball+ (n'incluant pas les repas) :

Quel que soit le nombre de rencontre dans la même journée : 10 € de forfait journalier

~~Pour l'Open de France 9U+ (n'incluant pas les repas) :~~ ~~30~~ € de forfait journalier

Supervision (n'incluant pas les repas) : 45 €/Journée

2. ARBITRES SOFTBALL

Montants fixés en fonction de la rencontre arbitrée et incluant le panier-repas sauf mention contraire.

Arbitrage 19+ ~~et 18U~~ :

Rencontre départementale / régionale : _____ ~~3430~~ €
Plus d'une rencontre départementale / régionale dans la même journée :
(n'incluant pas les repas) : _____ 50 € de forfait journalier
~~Rencontre régionale : _____ 30 €~~
~~Plus d'une rencontre régionale dans la même journée : _____ 50 € de forfait journalier~~
Rencontre nationale : 40 €

Arbitrage 18U :

Rencontre départementale / régionale / nationale : _____ 30 €

Arbitrage Jeunes :

~~Une rencontre 9U ou catégorie inférieure : _____ 10 €~~
~~Trois rencontres et plus 9U ou moins dans la même journée : _____ 30 € de forfait journalier~~

~~Une rencontre 15U ou 12U : _____ 30 €~~
~~Plus d'une rencontre 15U ou 12U dans la même journée : _____ 50 € de forfait journalier~~

Arbitrage 15U et 12U :

Rencontre départementale / régionale / nationale : _____ 25 €
Deux rencontres départementales / régionales / nationales et plus dans la même journée
(n'incluant pas les repas) : _____ 50 € de forfait journalier

Arbitrage 9U ou catégorie inférieure :

Une rencontre : _____ 10 €
Trois rencontres et plus dans la même journée (n'incluant pas les repas) : 30 € de forfait journalier

Pour le Challenge de France+ (n'incluant pas les repas) : _____

~~Une rencontre : _____ 30 €~~
~~Plus d'une rencontre dans la même journée : _____ 50 € de forfait journalier~~

Pour les Interligues softball+ (n'incluant pas les repas) :

Quel que soit le nombre de rencontre dans la même journée : _____ 10 € de forfait journalier

~~Pour l'Open de France 9U : (n'incluant pas les repas) : _____ 10 € de forfait journalier~~

Supervision (n'incluant pas les repas) : 45 €/Journée

3. SCOREURS

Montants fixés par rencontre Baseball et Softball et incluant le panier repas sauf mention contraire.

Scoring 19+ ~~et 18U~~ (montant par rencontre) :

SF1 Grade départemental : _____ 24 € sans établissement des statistiques
SF2 : _____ 40 € avec établissement des statistiques sur les feuilles

SF3 Grade régional : _____ 4543 € avec établissement des statistiques sur les
feuilles
 SF4 Grade national : _____ 50 € avec établissement des statistiques sur les
feuilles

Scorage 18U+

Rencontre départementale : _____ 30 €
 Rencontre régionale : _____ 30 €
 Rencontre nationale : _____ 30 €

Scorage Jeunes 10U, 9U ou catégorie inférieure :

Une rencontre 10U-Baseball, 9U ou catégorie inférieure :
 - _____ SF1 _____ -8 € ~~avec établissement des~~
~~statistiques~~
 _____ SF2, SF3, SF4 _____ 10 €

~~avec établissement des statistiques~~

Plus de Trois rencontres 10U-Baseball, 9U ou catégorie inférieure et plus dans la même journée :
 _____ SF1 _____

24 € de forfait journalier ~~avec établissement des statistiques~~

(n'incluant pas les repas) _____ SF2, SF3, SF4 _____ 40 €
 de forfait journalier ~~avec établissement des statistiques~~

Scorage Jeunes 15U et 12U :

Une rencontre 15U ou 12U+ _____ SF1 _____ 10 € ~~avec établissement~~
~~des statistiques~~

_____ SF2, SF3, SF4 _____
 _____ 20 €

~~avec établissement des statistiques~~

Trois rencontres et plus Plus de trois rencontres 15U ou 12U dans la même journée : _____ SF1 _____
 _____ 30 €

(n'incluant pas les repas) _____ SF2, SF3, SF4 _____ de
 forfait journalier ~~avec établissement des statistiques~~
 50 €

~~de forfait journalier avec établissement~~
~~des statistiques~~

Pour le Challenge de France Baseball et Softball+ (n'incluant pas les repas) :

Une rencontre : _____ 30 €
 Deux rencontres et plus dans la même journée : _____ 50 € de forfait journalier
 (n'incluant pas les repas)

Direction du scorage ou supervision d'une compétition (n'incluant pas les repas) :
 (Challenge de France, Open de France, Interligues, ...) : _____ 50 € de forfait journalier

Exploitation statistique

Conformément aux articles 92 et 93 du code général des impôts pour les arbitres et les juges (les
scoreurs étant assimilés dans cette dernière catégorie) qui prévoient une exonération de leurs
rémunérations à concurrence d'un certain montant, seules les prestations réalisées par une personne
présente sur le lieu de la compétition rentrent dans le cadre de cette exonération.

Lorsqu'un SF3 ou SF4, un scoreur-opérateur,

- saisit les feuilles de score papier d'une compétition aux fins d'en établir des statistiques :
5€ par rencontre
- présent et opérant sur le lieu d'une compétition se déroulant en plateau, est chargé de saisir les feuilles de score papier de cette dernière, aux fins d'établir les statistiques permettant de déterminer des récompenses individuelles à distribuer à la fin de cette compétition :
50€ de forfait journalier

Remarque

Dans l'éventualité où un scoreur intervient sur plusieurs rôles lors d'une journée de championnat (scoreur, superviseur, statisticien, ...), le forfait journalier sera alors plafonné à 100 €.

Pour les Interligues Baseball et Softball : (n'incluant pas les repas)

Plus d'une rencontre dans la même journée :

10 € de forfait journalier sans établissement des statistiques

20 € de forfait journalier avec établissement des statistiques

Pour l'Open de France BU : (n'incluant pas les repas) :

Plus d'une rencontre dans la même journée :

10 € de forfait journalier sans établissement des statistiques

20 € de forfait journalier avec établissement des statistiques

4. STATISTIQUES

Lorsqu'un scoreur de grade scoreur régional 3^{ème} degré ou national, un scoreur opérateur, saisit les feuilles de score papier d'une compétition aux fins d'en établir les statistiques :

10 € par rencontre.

30 € par calcul de 5 rencontres pour les Interligues.

Lorsqu'un scoreur de grade scoreur régional 3^{ème} degré ou national, un scoreur opérateur, présent et opérant ou/non sur le lieu d'une compétition se déroulant en plateau, est chargé de saisir les feuilles de score papier de cette dernière, aux fins d'établir les statistiques permettant de déterminer les récompenses individuelles à distribuer à la fin de cette compétition :

30 € de forfait journalier.

5.4. COMMISSAIRES TECHNIQUES

Commissaire Technique	45 €/Journée
Commissaire Technique Challenge de France	30 €/Journée avec une rencontre 50 €/Journée avec plusieurs rencontres

6.5. FORMATEURS

Formateur d'Arbitre	90 €/Journée
Formateur de Scoreur	90 €/Journée
Formateur Sportif	90 €/Journée
Formateur Sportif diplômé d'Etat	90 €/Journée

Le temps de préparation de stage et la correction de l'examen ne sont pas indemnisés.

7.6. EQUIPES DE FRANCE

Staff Médical à statut non salarié

Médecin	150 € Jour
Kinésithérapeute	150 € Jour

Staff Technique

Équipe de France sénior de Baseball-Softball dans les deux genres et Baseball5

Pour les membres du staff technique (uniquement les managers, coachs, préparateur mental, préparateur physique) :

- 80€ par jour pour la préparation finale à une compétition officielle, le Challenge Yoshida, Achille Challenge et les journées en compétition officielle
- 40 € par jour pour une journée de détection, spring training, coach's clinics, camps, ...

Équipe de France Baseball-Softball-Baseball5 Jeunes (U12 jusqu'à U23)

Pour les membres du staff technique des EDF Jeunes Baseball-Softball-Baseball5 sauf Manager (uniquement les coachs, préparateur mental, préparateur physique) :

- 60€ par jour pour la préparation finale à une compétition officielle et les journées en compétition officielle.
- 30 € par jour pour une journée de détection, coach's clinics, camps, ...

Pour le Manager des équipes de France Jeunes Baseball-Softball-Baseball5 hors DTN :

- Défraiement au prorata du nombre de jours de mise à disposition pour l'Équipe de France par l'employeur.

Prime de performance pour le Manager de l'équipe de France Sénior Baseball masculin, Softball féminin et Baseball5

- Médaille d'or au championnat d'Europe : 1000 €
- Médaille d'argent aux championnats d'Europe : 700 €
- Médaille de bronze au championnat d'Europe : 500 €
- 4ème place : 400 €

Prime de performance pour les membres du staff technique de l'équipe de France Sénior Baseball masculin, Softball féminin et Baseball5 (uniquement les coachs, préparateur mental, préparateur physique présents pendant la compétition) :

- Médaille d'or au championnat d'Europe : 500 €
- Médaille d'argent aux championnats d'Europe : 350 €
- Médaille de bronze au championnat d'Europe : 250 €
- 4ème place : 200 €

II. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES SPORTIVES

Proposition 3. Catégories d'âge 2022

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

	Circulaire financière 2022/2	Adoption : CD xxx 2021
	CATEGORIES D'AGE SAISON 2022	Entrée en vigueur : 1 ^{er} janvier 2022
		1 page

	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
19 ans et plus	2003 et avant	2003 et avant	2003 et avant
18 ans et moins	2004 / 2005 / 2006	2004 / 2005 / 2006	2004 / 2005 / 2006
15 ans et moins	2007 / 2008 / 2009	2007 / 2008 / 2009	2007 / 2008 / 2009
12 ans et moins	2010 / 2011 / 2012	2010 / 2011 / 2012	2010 / 2011 / 2012
9 ans et moins	2013 / 2014 / 2015	2013 / 2014 / 2015	2013 / 2014 / 2015
6 ans et moins	2016 / 2017 / 2018	2016 / 2017 / 2018	2016 / 2017 / 2018

/

LOISIR : Toutes catégories d'âges

Proposition 4. Balles Officielles Baseball 2022

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	<i>Circulaire financière 2022/3</i>	Adoption : CD xxx 2021
	BALLES OFFICIELLES BASEBALL SAISON 2022	Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2022
		1 page

CHAMPIONNATS 19 ANS ET PLUS (SENIOR) DE BASEBALL

Balle cuir de 9 pouces

- ~~Covee~~ CD 1010
- Mizuno MZ 270
- Teammate TM 150 ou supérieur *Balle recommandée par la Fédération*
- Wilson A 1030

CHAMPIONNATS JEUNES DE BASEBALL

Les spécifications suivantes doivent être respectées pour toutes les rencontres officielles jeunes organisées sur le territoire français :

	Type de balle	Taille de la balle (pouces)	Balle recommandée
18U	Cuir	9	Teammate
15U	Caoutchouc ou Balle molle	9	Kenko World A
12U	Caoutchouc ou Balle molle	8,75 (caoutchouc) 9 (balle molle)	Kenko World B
10U	Caoutchouc ou Balle molle	8,75	Kenko World B Covee CD 850
9U	Caoutchouc ou Balle molle	8,5	Kenko World C Covee CD 850
6U	Caoutchouc ou Balle molle	8	Kenko gonflable

Pour les rencontres se déroulant en intérieur, les balles de type molles ou ~~Kenko~~ de type gonflable sont obligatoires afin de respecter la réglementation concernant l'utilisation des salles de sports et des gymnases et ne pas risquer de dégrader les installations.

Proposition 5. Balles Officielles Softball 2022

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	<i>Circulaire financière 2022/3</i>	<i>Adoption :</i> CD xxx 2021
	BALLES OFFICIELLES SOFTBALL SAISON 2022	<i>Entrée en vigueur :</i> 1 ^{er} janvier 2022
		1 page

CHAMPIONNATS SENIOR (20 ans et plus) DE SOFTBALL

Balles de 12 pouces Yellow optic leather cover, COR.47

AD Star Baden	Champro	Covee Diamond 500 balle rapide Decker		
Demarini	Diamond	Dudley	Mac Gregor	Miken
Mizuno	Pro Nine	Rawlings	Reebok	Trump
Wilson	Worth			

TEAMMATE FFS Balle recommandée par la fédération.

~~Miken~~ Ultra non autorisée

OPEN DE FRANCE SOFTBALL JEUNES

- 18U : balle molle de 12 pouces,
- 15U : balle molle de 12 pouces,
- 12U : balle molle de 11 pouces.

Proposition 6. Battes Officielles Baseball 2022

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	<i>Circulaire financière 2022/4</i>	Adoption : CD xxx 2021
	BATTES OFFICIELLES BASEBALL SAISON 2022	Entrée en vigueur : 1 ^{er} Janvier 2022
		2 pages

CHAMPIONNATS 19 ANS ET PLUS (SENIOR) DE BASEBALL

DIVISION 1 : BATTES EN BOIS OBLIGATOIRES

Les battes officielles sont celles reconnues par la CEB dont la liste à jour intitulée « ~~CEB Approved Wooden Bat List~~ » est disponible à l'adresse suivante :

http://baseball-europe.com/post/ceb_rules_forms

Y compris pour les joueurs de 18 ans et moins qui participent aux compétitions de la Division 1.

DIVISION 2 : BATTES EN BOIS ou COMPOSITE

BATTES EN MATERIAUX COMPOSITE

Anderson Bridges	Model 200, 210, 220 ou 230	Batte bois avec enveloppe 18 en fibre de verre sur le manche
Baum Bat	AAA Pro Model	Batte composite avec revêtement bois
Brett Bros.	Stealth ou Bomber	Bois laminé avec lames de bois courant du manche à la fin du cylindre
Bat Company		
Company	MC 105, Backbone	Batte composite
Dash Bats		Batte composite
DC Bats	Type BDL/ Bamboo bat	Batte composite
De Marini (Wilson)	DX Pro Maple	Batte composite
Detrolam	SR	Bois laminé et bambou
Kal Bat	Type C-Max	Kal Bat, Lustenau, Austria
KR3 Inc.	kR3	Batte composite
Louisville Sluggers	MTPX C271, TPXM110B, TPXC271, TPXT141	Batte bois avec enveloppe en fibre de verre
Mine Bats	Next	Batte composite
Mizuno	Mizuno Bats	Batte composite
Ball Bat		Bois laminé
Young Bat Company	360WOOD4	Bois laminé avec lames de bois courant du manche à la fin du cylindre

Y compris pour les joueurs de 18 ans et moins qui participent aux compétitions des la ~~la~~ Division 1 et 2.

DIVISION 3 et RENCONTRES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES : BATTES EN BOIS, COMPOSITE ou ALUMINIUM

	Taille maximum de la batte en pouces	Diamètre du barrel en pouces et centimètres	Ratio taille en pouces / poids en onces
Toutes rencontres Battes bois, composite ou aluminium	34	2 pouces 5/8 ou 6,66 cm	Division 3 Entre 0 et +3 Régional et Départemental Entre 0 et -5

Y compris pour les joueurs de 18 ans et moins qui participent aux ~~la~~ compétitions de la ~~la~~ Division 3.

CHAMPIONNATS JEUNES DE BASEBALL

Les spécifications suivantes doivent être respectées pour toutes les rencontres officielles jeunes organisées sous l'égide de la fédération :

	Taille maximum de la batte en pouces	Diamètre du baril en pouces et centimètres	Ratio taille en pouces / poids en onces	Puissance identifiée dans les spécifications affichées sur la batte
18U	34 (86,36 cm)	2 pouces 5/8 ou 6,66 cm soit 20,94 cm de circonférence	Entre 0 et -5	Label BPF (1) valeur 1.15 BBCOR USA Baseball
15U	33 (83,82 cm)	2p 3/4 (5,72 cm) ou 2p 5/8 (6,66 cm)	Entre -5 et -10	Label BPF (1) valeur 1.15 USA Baseball
12U	32 (81,28 cm)	2p 3/4 (5,72 cm) ou 2p 5/8 (6,66 cm)	Entre -8 et -14	
9U	30 (76,20 cm)	2p 3/4 (5,72 cm) ou 2p 5/8 (6,66 cm)	Entre -9 et -14	
6U	26 (50,80 cm)	2p 3/4 (5,72 cm) ou 2p 5/8 (6,66 cm)	Entre -9 et -14	

(1) BPF = Bat Performance Factor

Proposition 7. Battes Officielles Softball 2022

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	<p>Circulaire financière 2022/4</p>	<p>Adoption : CD xxx 2021</p> <p><i>Entrée en vigueur :</i> <i>1^{er} janvier 2022</i></p>
	<p>BATTES OFFICIELLES SOFTBALL SAISON 2022</p>	<p>1 page</p>

CHAMPIONNATS SENIOR (20 ans et plus) DE SOFTBALL

Les battes officielles sont celles reconnues par la WBSC dont la liste à jour intitulée « Liste officielle des battes de softball de la WBSC » est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.wbcs.org/fr/documents/search?search=&category=3>

Proposition 8. Années de Participation Championnats 2022

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2022.

 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 licences@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	<i>Circulaire financière 2022/5</i>	Adoption : CD xxx 2021
	ANNÉES DE PARTICIPATION EN CHAMPIONNATS NATIONAUX, RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX SAISON 2022	Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2022
		1 page

BASEBALL

19 ans et plus	2003 et moins, 2004, 2005, 2006
18U	2004, 2005, 2006, 2007
15U	2007, 2008, 2009, 2010
12U	2010, 2011, 2012, 2013 Le joueur ou la joueuse de 2013 ne pourra être receveur ou lanceur
10U	2012, 2013, 2014 Le joueur ou la joueuse de 2014 ne pourra être receveur
9U	2013, 2014, 2015, 2016 Le joueur ou la joueuse de 2016 ne pourra être receveur ou 1^{ère} base
6U	2016, 2017, 2018

SOFTBALL

19 ans et plus	2003 et moins, 2004, 2005, 2006 2007 pour les joueurs ou joueuses du Pôle France de Boulouris ou inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau, espoirs ou collectifs nationaux
18U	2004, 2005, 2006, 2007
15U	2007, 2008, 2009, 2010
12U	2010, 2011, 2012, 2013
9U	2013, 2014, 2015, 2016
6U	2016, 2017, 2018

III. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU FORMULAIRE MEDICAL

Proposition 9. Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive

Exposé des motifs : Mise à jour du modèle pour la saison 2022.

 <p>FEDERATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30</p> <p>medical@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	Formulaire médical 2022/1	Adoption : CD xxx 2021
	<p>CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE A PARTIR DE LA CATEGORIE 6 ANS ET MOINS</p> <p>SAISON 2022</p>	Entrée en vigueur : 2 nd décembre 2021
		1 page

Le formulaire ci-dessous constitue un exemple de Certificat médical type d'Absence de Contre-indication (CACI) à la pratique sportive, ciblant spécifiquement la pratique des disciplines fédérales du baseball, du softball ou du cricket en compétition, obligatoire pour tous les joueurs et joueuses, quel que soit le type de jeu : loisir ou compétition.

Le certificat doit être établi par un médecin titulaire du Doctorat d'Etat et rempli complètement : signature, n°RPPS et cachet professionnel du praticien obligatoires.

FFBS - Certificat d'absence de contre-indication à la pratique des disciplines fédérales	
Je soussigné(e) *	
Certifie que :	
M., Mme (prénom et nom) *	
né(e) le * : / /	
ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique :	
du baseball, du softball, du baseball5 et/ou du cricket,	
<input type="checkbox"/> loisir	
<input type="checkbox"/> en compétition	
<input type="checkbox"/> loisir adaptée à la santé	
<i>(cocher la ou les cases correspondantes)</i>	
Fait à	Le *
Signature, n°RPPS et cachet professionnel *	
* Informations obligatoires	

La commission fédérale médicale recommande que l'examen comporte les éléments suivants :

1 – Interrogatoire :

- Traitements antérieurs ou en cours ;
- Antécédents :
 - o médicaux,
 - o chirurgicaux,
 - o traumatiques (atteintes articulaires, osseuses, tendineuses, musculaires),
 - o gynéco-obstétricaux pour les femmes,
 - o familiaux ;
- Antécédents sportifs, sports ayant déjà été pratiqués ou encore pratiqués (catégorie, niveau, durée, performances, incidents ou accidents) ;
- Vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur ;
- Port éventuel de prothèses :
 - dentaires : dents sur pivot, dentiers, bridges,
 - oculaires : lunettes, verres de contact souples ou durs,
 - O.R.L. : diabolos. ;
- Bilan des facteurs de risques liés aux expositions au Tabagisme, alcool et autres produits ;
- Information sur les conduites dopantes et procédés interdits.

2 – Examen Clinique :

- Statur pondéral,
- Cardio-vasculaire : avec E.C.G. dès la première licence (au maximum à 12 ans), puis à 15 ans, puis entre 18 et 20 ans, puis tous les cinq ans.,
- Respiratoire,
- Locomoteur,
- Neurologique,
- Ophtalmique.

Points de vigilance pour l'examen clinique :

- Dépistage de troubles de la statique rachidienne,
- Dépistage des dystrophies de croissance,
- Dépistage des troubles de la vision +/- orientation OPH,
- Dépistage des troubles posturologiques +/- orientation podologue,
- Examen clinique des épaules,
- Adaptation cardiovasculaire,
- Vitamine D en fonction des besoins.

3 – Tests Fonctionnels ~~Souhaités~~ en fonction des besoins :

- Adaptation cardio-vasculaire à l'effort dynamique ;
- Evaluation cardiologique avec échographie cardiaque, épreuve d'effort maximale à visée cardio-vasculaire (+/- mesure de la consommation maximale d'oxygène (VO2 max) par méthode directe ou indirecte).

La Commission Médicale de la Fédération Française de Baseball et de Softball :

1- rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

2 - précise que le contenu et la rigueur de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du pratiquant compétiteur.

3 - conseille :

- de tenir compte des pathologies dites "de croissance" et des pathologies antérieures liées à la pratique des disciplines fédérales,
- de consulter le carnet de santé,
- de constituer un dossier médico-sportif.

4 - insiste sur le fait que les contre-indications à la pratique des disciplines fédérales :

- insuffisance staturale-pondérale,
- maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou droit de troubles du rythme à l'effort ou lors de la récupération,
- lésions, pleuropulmonaires évolutives,
- affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères en particulier du rachis dorso-lombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée,
- épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre,

ne peuvent être relatives mais absolues, la compétition entraînant une prise de risque et une intensité d'effort non contrôlable.

Les pathologies pouvant occasionner des pertes de connaissances, telles que diabète, épilepsie, vertiges, troubles de l'équilibre ainsi que toute autre pathologie neurologique, ne peuvent constituer une contre-indication absolue, mais devront faire l'objet d'une attention particulière tenant compte de leur équilibre et du risque d'une possible décompensation en situation d'exercice des disciplines.

5 - préconise :

- une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 35 ans compte tenu des autres facteurs de risques cardiovasculaires,
- une mise à jour des vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur,
- une surveillance biologique élémentaire.

L'attention des médecins est attirée sur les risques lombaires potentiels dus à la pratique de haute intensité. Si des signes d'appels sont décelés, pour des sportifs sollicitant un surclassement, il est conseillé d'envisager la réalisation d'examens complémentaires iconographiques (IRM, examen radiologique)